



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2024,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP section génie mécanique option maintenance des systèmes mécaniques automatisés, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Président

M. Emmanuel SERNA
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Frédéric GOSSET
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Membres du jury

Mme Stéphanie AFONSO
Professeure de lycée professionnel

Académie de LYON

Mme Magali BERTRAND
Professeure de lycée professionnel

Académie de LILLE

M. MARC BOURGEOIS
EC. R Professeur de lycée professionnel

Académie d' ORLEANS-TOURS

Mme Christèle CELLIER
Professeure de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

M. Patrice GRIGOLETTO
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

M. François MARCHESIN
Professeur de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

Mme Sophie PYSNIAK
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de NANCY-METZ

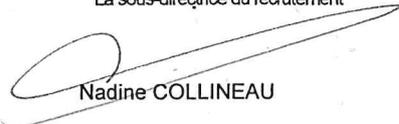
M. Stéphane VAZQUEZ
Professeur de lycée professionnel

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 06 décembre 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU